



Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité du Canton de Gore

Date du scrutin : 2025-11-02

Par cet avis public, Sarah Channell, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Poste de MAIRESSE ou MAIRE
 - Poste de CONSEILLÈRE ou CONSEILLER 1
 - Poste de CONSEILLÈRE ou CONSEILLER 2
 - Poste de CONSEILLÈRE ou CONSEILLER 3
 - Poste de CONSEILLÈRE ou CONSEILLER 4
 - Poste de CONSEILLÈRE ou CONSEILLER 5
 - Poste de CONSEILLÈRE ou CONSEILLER 6
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants.

Période de dépôt des candidatures : Du 22 septembre 2025 au 3 octobre 2025

Horaire

Lundi	22 septembre 2025	De 9 h à 16 h 30
Mercredi	24 septembre 2025	De 9 h à 16 h 30
Mardi	30 septembre 2025	De 9 h à 16 h 30
Jeudi	2 octobre 2025	De 9 h à 16 h 30
Vendredi	3 octobre 2025	De 9 h à 16 h 30

Attention : le VENDREDI 3 OCTOBRE 2025, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.
 - Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025**, de 10 h à 20 h
 - Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025**, de 12 h à 20 h

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 20 octobre 2025 à votre présidente ou président d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le 20 octobre 2025.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 23 octobre 2025

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Diane Chales

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Sarah Channell, Présidente d'élection

Municipalité du Canton de Gore
9, chemin Cambria, Gore (Québec) J0V 1K0
Tél. : 450-562-2025 poste 3525

Donné à Gore le 3 septembre 2025,



Présidente d'élection